

Une victoire décisive dans la lutte contre les violences sexuelles dans le sport

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 📣 de Martine Froger
Députée de l'Ariège



Dernière mise à jour: 05/03/2024 à 10:45 AM

[redaction](#) Publié 5 mars 2024

2 min de lecture



Partager

La proposition de loi visant à lutter contre les violences sexuelles sur les mineurs dans le sport a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, marquant ainsi un tournant crucial dans notre combat pour la sécurité et l'intégrité des jeunes athlètes.

Engagée pour un sport sûr, éthique et respectueux de tous, je suis particulièrement fière d'avoir pris part à cette initiative et d'avoir soutenu activement ce texte, porté avec détermination par mon collègue sénateur Sébastien Pla, Sénateur de l'Aude.

Les témoignages courageux de sportifs tels que la patineuse artistique Sarah Abitbol ont mis en lumière l'urgence de réagir et de mettre en place des mesures concrètes pour protéger nos jeunes contre les prédateurs sexuels sévissant dans le monde du sport.

Alors que la France s'apprête à accueillir les Jeux Olympiques dans quelques mois, il est impératif de renforcer l'exemplarité du monde sportif français à tous les niveaux, en refusant toute forme de complaisance ou d'omerta.



Cette proposition de loi marque un pas décisif en prévoyant un renforcement du contrôle de l'honorabilité des encadrants : aucun adulte ayant été condamné pour des faits d'agression ou de violences sexuelles ne pourra être en contact avec des enfants dans le cadre de la pratique sportive, ainsi qu'un renforcement des obligations de signalement par les dirigeants de club, face à tout comportement à risques.

Je suis reconnaissante envers tous les parlementaires pour leur unanimité à soutenir ce projet de loi au Sénat et à l'Assemblée nationale. C'est un signe fort et important de notre engagement collectif pour la protection et le bien-être des jeunes sportifs.

Martine Froger
Députée de l'Ariège